



## Personnes concernées

Personnes disposant d'une attestation de niveau 2 et souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie.

## Pré requis

Posséder une Attestation de compétence de Coordonnateur SPS de Niveau 2C, 2R ou 2CR.  
Avoir exercé la fonction de Coordonnateur SPS pendant 5 ans ou 2 ans si le candidat possède un diplôme au moins équivalent à une licence dans les domaines de l'architecture, du BTP ou GC ou de la prévention des risques professionnels.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en Œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit conformément à l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Conditions de réalisation	Moyens pédagogiques et techniques	Evaluation des acquis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Durée (j) : 2,0</li><li>• Effectif : 6 à 12</li><li>• Type : Formation Présentielle</li></ul>	<p>Méthodes expositives et participatives</p> <p>Exposés / discussions, Etudes de cas</p> <p><b>Moyens d'encadrement</b></p> <p>Formateur CSPS qualifié suivant le dispositif</p> <p>OPPBTB imposé</p> <p><b>Documents stagiaires</b></p> <p>Textes réglementaires relatifs à la</p> <p>Coordination SPS</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Conditions :</b></li></ul> <p>Evaluation théorique et pratique en continu, examen final devant jury, évaluation à chaud des stagiaires concernant la qualité de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Documents sanctionnant la réussite :</b></li></ul> <p>Attestation de compétence de</p> <p>Coordonnateur SPS</p>

## PROGRAMME

### MODULE COMPLEMENTAIRE LIE AUX PARTICULARITES DES OPERATIONS DE PREMIERES CATEGORIES

- **Le C.I.S.S.C.T.**
  - Le règlement
  - Les convocations / Ordre du jour
  - Les Collèges
  - Les procès-verbaux